

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
N°2022-03-10**

Nombre de conseillers

- en exercice 19
- présents 13
- votants 17
- absents 6
- exclus ///

Date de convocation :

3 juin 2022

Date d'affichage :

14 juin 2022

Objet :

Tarifs périscolaires

De la commune de SAINTE SUZANNE,

Séance du 10 juin 2022 à 20 heures 00 minutes

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Annexe, sous la présidence de :

Monsieur Frédéric TCHOBANIAN

Etaient présents : M. Emmanuel VIENNET, Mme Antonia ROMAN, M. Mme Jeannette ORTLIEB, Mme Laurence CILICHINI, M. Camille WASNER, Mme Danijela MARILA, M. Gaëtan DESMARAIS, Mme Marie-Line SAULNIER, Mme Françoise RICHARDIN, M. Christian ZOBRIST, M. Fabrice BAZZARO, Mme Claire BESSON

Etaient excusés : M. Jean-Daniel HERMETET, M. Patrick CORONEL, M. Abdelhamid GHERABI, M. Mattéo GIORDANO, Mme Carine COUPRIAUX,

Non excusé : Mme Véronique CHEVALLET

Procuration : M. Jean-Daniel HERMETET à Mme Jeannette ORTLIEB, M. Patrick CORONEL à Emmanuel VIENNET, M. Abdelhamid GHERABI à Daniela MARILA, M. Mattéo GIORDANO à Antonia ROMAN

Secrétaire de séance : M. Christian ZOBRIST

1. Tarifs de l'accueil périscolaire

Les tarifs de l'accueil périscolaire n'ayant pas été révisés depuis plus de 3 ans et pour tenir compte de l'augmentation des coûts, il est proposé une augmentation de 5% sur l'ensemble des tarifs.

Anciens

Quotient Familial	Tarif 1 h	Tarif 2 h
QF1 : de 0 à 500	1.50 € ou tarif social à 1 €	2.50 € ou tarif social à 1.50 €
QF2 : de 501 à 800	1.58 €	2.66 €
QF3 : de 801 à 1 200	2.17 €	3.84 €
QF4 : de 1 201 à 1 600	2.59 €	4.34 €
QF5 : supérieur à 1 601	2.76 €	5.11 €

Tarif social sur dossier, après examen de la situation en CLC

Nouveaux

Quotient Familial	Tarif 1 h	Tarif 2 h
QF1 : de 0 à 500	1.58 € ou tarif social à 1 €	2.63 € ou tarif social à 1.50 €
QF2 : de 501 à 800	1.66 €	2.79 €
QF3 : de 801 à 1 200	2.28 €	4.03 €
QF4 : de 1 201 à 1 600	2.70 €	4.56 €
QF5 : supérieur à 1 601	2.90 €	5.37 €

2. Tarifs de la restauration scolaire

Le prestataire des repas, cuisine Estredia, augmente ses tarifs mensuellement en fonction de l'indice IPC de l'INSEE. Il est proposé de répercuter cette hausse de 0.30 € sur les repas.

QF	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
QF1 : de 0 à 500	4.70 € ou tarif social à 1 €	5.00 €
QF2 : de 501 à 800	4.70 €	5.00 €
QF3 : de 801 à 1 200	7.84 €	8.14 €
QF4 : de 1 201 à 1 600	8.42 €	8.72 €
QF5 : supérieur à 1 601	8.78 €	9.08 €

Tarif social sur dossier, après examen de la situation en CLC

La commission Petite Enfance propose la révision de la grille des tarifs pendant les vacances scolaires et les mercredis afin de la rendre cohérente de celle des tarifs en période scolaire.

3. Tarifs durant les vacances scolaires et mercredis

Anciens

QF	SAINTE-SUZANNE			EXTERIEURS		
	Tarif journée avec repas	Tarif journée sans repas	Tarif demi-journée	Tarif journée avec repas	Tarif journée sans repas	Tarif demi-journée
QF1 : de 0 à 500	5.70 € ou tarif social à 1.50 €	5,20 €	3 € ou tarif social à 1 €	6.70 €	6,20 €	3.50 €
QF2 : de 501 à 800	5.70 €	5,20 €	3 €	6.70 €	6,20 €	3.50 €
QF3 : de 801 à 1 200	8.10 €	6,10 €	5 €	9.10 €	7,60 €	5.50 €
QF4 : de 1 201 à 1 600	9 €	7 €	6 €	11 €	8,50 €	6.50 €
QF5 : supérieur à 1 601	10.50 €	8,50 €	7.20 €	12.50 €	10 €	8 €

Nouveaux

QF	SAINTE-SUZANNE			EXTERIEURS		
	Tarif journée avec repas	Tarif journée sans repas	Tarif demi-journée	Tarif journée avec repas	Tarif journée sans repas	Tarif demi-journée
QF1 : de 0 à 500	5.99 € ou tarif social à 1.50 €	5,46 ou tarif social 1,50 €	3.15 € ou tarif social à 1 €	7.04 €	6,51 €	3.68 €
QF2 : de 501 à 800	5.99 €	5,46 €	3.15 €	7.04 €	6,51 €	3.68 €
QF3 : de 801 à 1 200	8.51 €	6,41 €	5.25 €	9.56 €	7,98 €	5.78 €
QF4 : de 1 201 à 1 600	9.45 €	7,35 €	6.30 €	11.55 €	8,93 €	6.83€
QF5 : supérieur à 1 601	11.03 €	8,93 €	7.56 €	13.13 €	10,50 €	8.40 €

Tarif social sur dossier, après examen de la situation en CLC

Les tarifs Sainte-Suzanne" s'appliquent à tout enfant habitant la commune ou scolarisé à Sainte-Suzanne.

Le Conseil municipal a délibéré pour approuver les nouveaux tarifs du périscolaire, du centre de loisirs et de la restauration scolaire.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 17

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Frédéric TCHOBA



Certifié exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le : 15.06.2022
Visé le : 15.06.2022
Publié ou notifié le : 15.06.2022